



Déclaration d'accessibilité RGAA 4.0

Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat

Table des matières

Déclaration d'accessibilité.....	3
État de conformité.....	3
Résultats des tests.....	3
Contenus non accessibles.....	3
Non-conformité.....	3
Dérogations pour charge disproportionnée.....	3
Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité.....	3
Établissement de cette déclaration d'accessibilité.....	3
Technologies utilisées pour la réalisation de https://www.aip-fonctionpublique.fr/	4
Environnement de test.....	4
Outils pour évaluer l'accessibilité.....	4
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité.....	4
Voies de recours.....	5

Déclaration d'accessibilité

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://www.aip-fonctionpublique.fr/>.

État de conformité

Aide à l'installation des personnels de l'Etat (<https://www.aip-fonctionpublique.fr/>) est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Tessi révèle que :

- 95,23% des critères du RGAA version 4.0 sont respectés
- Le taux moyen de conformité du site s'élève à 96%
- Accès à la grille d'audit RGAA (cf. page <https://www.aip-fonctionpublique.fr/content/accessibility> sur le site de l'AIP)

Contenus non accessibles

Non-conformité

- Il n'y a pas de solution d'accès alternatif au contenu ou à la fonction CAPTCHA présente sur le site
- Chaque script n'est pas compatible avec les technologies d'assistance ou n'a pas d'alternative

Dérogations pour charge disproportionnée

Non applicable

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Non applicable

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 30/05/2022.

Technologies utilisées pour la réalisation de <https://www.aip-fonctionpublique.fr/>

- HTML5
- CSS
- Javascript

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.0, avec les versions suivantes :

- Firefox 97.0 et Google Chrome 101.0.4951.67

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Axe DevTools, SiteImprove Accessibility Checker, Asqatasun

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Accueil : <https://www.aip-fonctionpublique.fr>
2. Authentification : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/oauth/login>
3. Contact : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/contact>
4. Accessibilité : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/content/accessibility>
5. Inscription : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/oauth/register/fwd>
6. Aide : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/faq>
7. Plan du site : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/sitemap>
8. Conditions d'attribution : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/content/attribution-condition>
9. Simulation : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/offers/aide-installation-personnel-sim/participate>
10. Mes Demandes : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/participations>

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de Aide à l'installation des personnels de l'Etat (<https://www.aip-fonctionpublique.fr/>) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Envoyer un message depuis : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/contact>

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits [<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>]
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région [<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>]
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07